



La police pour M. Reinhart; rien pour les ouvriers

Le Conseil de ville de Sherbrooke donne un étonnant exemple de lâcheté — Ce qu'on soupçonnait apparaît au grand jour — L'étrange politesse de M. Howard — Un télégramme — \$200 par semaine en taxis pour les scabs — Et des exemptions de taxes pour le patron...

Nous soupçonnions depuis longtemps certaines administrations municipales d'avoir partie liée avec le patronat contre le mouvement ouvrier. Or le Conseil de Ville de Sherbrooke vient d'en donner à tout le monde un exemple qui ne laisse plus le moindre doute à ce sujet. Il s'est manifesté comme un groupe de petits bourgeois peureux, entièrement dévoués au capital, même sous sa forme la plus répugnante, et capables de toutes les lâchetés pour satisfaire un patron aux abois.

POUR "PROTEGER" M. REINHART

Nos lecteurs sont déjà familiers avec les principaux faits de la grève qui dure depuis six mois à la Clason Knitting Mills. Ils savent que le propriétaire, M. Samuel Reinhart, a violé les lois de la province en refusant de négocier et que ses employés n'ont jamais pu le rencontrer pour discuter leurs demandes avec lui.

Mais M. Reinhart est allé rencontrer le Conseil de Ville. A-t-il été reçu avec quelques questions gênantes? Lui a-t-on demandé compte de sa conduite indéfendable envers des citoyens de la Ville? A-t-on cherché à le ramener à la raison?

Ce serait mal connaître le Conseil de Ville de Sherbrooke. Pour lui, M. Reinhart a toujours eu raison, vu qu'il est patron, et les conseillers se sont empressés de lui assurer les services de leur police pour tenter de briser le syndicat en rouvrant l'usine avec des scabs.

Le Conseil a prêté sa police à M. Reinhart "comme il l'aurait fait pour n'importe quel autre citoyen". C'est lui qui le dit, évidemment. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que M. Reinhart ne méritait pas les services de la police, à moins que cette dernière n'ait été chargée de conduire M. Reinhart devant un juge pour lui faire rendre compte de ses actes. Le Conseil de Ville de Sherbrooke prêterait-il sa police pour protéger les opérations d'un faux-monnayeur ou d'un fabricant d'alcool? Les raisons que trouvent les conseillers pour excuser leur lâcheté ne tiennent pas debout.

INTERVENTION DE M. PICARD

Et pourtant, même après

cette incroyable décision, la C. T. C. C. a voulu tendre une perche de plus au Conseil de Ville pour le tirer de cette honte s'il était encore temps. M. Gérard Picard s'est rendu rencontrer le maire et les conseillers. Il leur a fait deux propositions. La première s'adressait au maire Howard pour lui demander d'agir comme arbitre entre M. Reinhart et le Syndicat de la Clason. La seconde demandait que le maire et deux de ses collègues s'interposent comme médiateurs et provoquent une rencontre entre les deux parties:

"Vous devez comprendre, a dit M. Picard, que jamais encore nous n'avons pu prendre contact avec M. Reinhart. Cet homme qui est venu vous voir pour vous demander les services de votre police, jamais nous n'avons pu le rencontrer. Il semblerait seulement normal que le Conseil de Ville obtienne au moins cette rencontre".

M. le maire et MM. les conseillers ont dit qu'ils y songeraient, qu'ils prendraient une décision le soir même. Or, à la sortie de M. Picard, un autre groupe entrant au Conseil, celui des scabs accompagnés de leur avocat, M. Evender Veilleux. Et à ce groupe de malheureux lâcheurs, M. le maire a transmis sa réponse: il refusait les deux propositions de M. Picard. Mais M. Howard, rapporte la "Tribune" de Sherbrooke, "a tenu à affirmer qu'il ne signifiait pas du même coup ne pas vouloir collaborer avec les syndicats".

Vraiment, il est brillant, M. le maire. Il refuse le service le plus élémentaire qu'on puisse rendre, c'est-à-dire provoquer une rencontre avec le patron. On se demande vraiment alors ce qu'il aurait fait s'il n'avait pas voulu collaborer avec le syndicat! Et dire que ce monsieur est sénateur.

POLITESSE

C'est à croire qu'au Sénat, on peut se passer, non seulement d'intelligence et de courage, mais aussi du plus élémentaire savoir-vivre. Car après avoir promis une réponse à M. Picard, M. le maire ne lui en a jamais donné, si ce n'est pas l'entremise des scabs. M. Picard attend encore une communication du Conseil de Ville

Mais après ce pitoyable lâ-

chage des édiles sherbrookoïses, après ce spectacle de l'impotence municipale et de l'hostilité mal dissimulée à l'endroit des ouvriers, il ne restait plus qu'une démarche à faire: établir directement le contact entre la C.T.C.C. et l'employeur. C'est pourquoi M. Picard a adressé à M. Reinhart le télégramme suivant, auquel, il fallait s'y attendre, aucune réponse n'a été faite!

"Au nom de vos employés que notre association représente en vertu de la loi, j'aimerais avoir une consultation avec vous et les conseillers de votre choix, me réservant le droit de choisir aussi les miens, pour en arriver à un règlement final de la grève. Je suis prêt à vous rencontrer n'importe quand, à Sherbrooke ou ailleurs. J'attends une réponse aussitôt que possible."

DEPUIS

Et pendant ce temps, M. Reinhart continue son manège quotidien avec le petit groupe de lâcheurs qui se sont ralliés à lui. A ces lâcheurs, M. Reinhart paie une augmentation de \$1.00 par jour et 10% sur les taux à la pièce. Au coût de \$200 par semaine, il les conduit à l'usine et les en ramène dans des taxis. Le tout sous la protection d'une police "zélée".

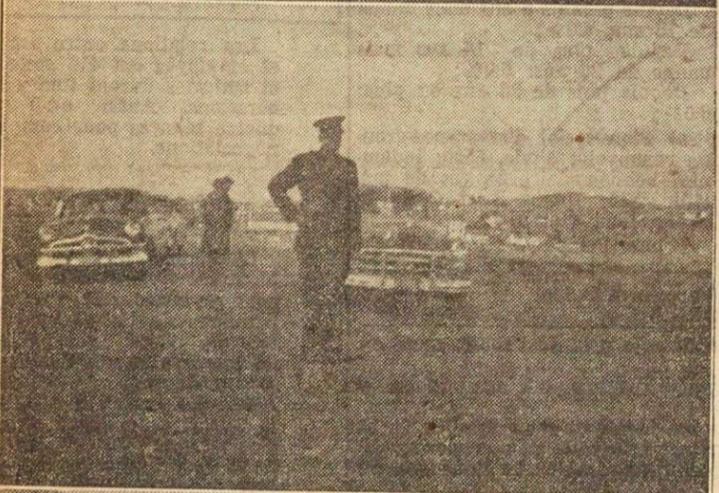
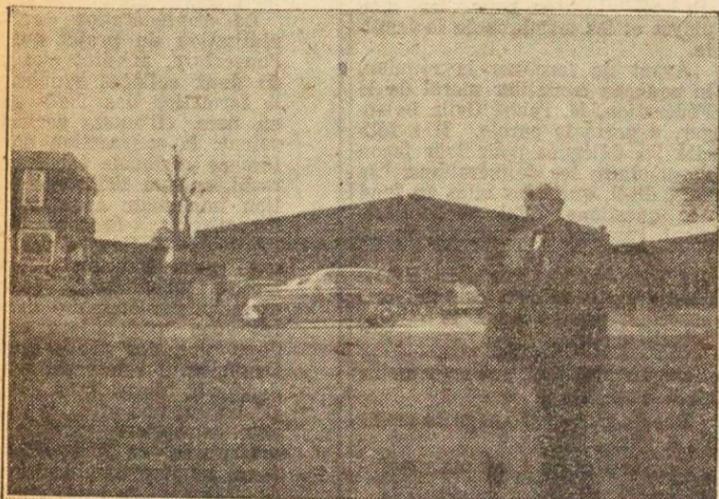
Est-ce là l'économie d'un patron incapable de payer? Car ce simulacre de travail dans son usine, il ne rapporte rien à M. Reinhart; il ne produit rien du tout. Il sert seulement à rendre plus clair que jamais le mépris de M. Reinhart pour ses ouvriers, sa haine antisyndicale encouragée par MM. les conseillers et leurs distinctions savantes sur l'impartialité.

* * *

Oui, les ouvriers de Sherbrooke s'en doutaient que leur administration municipale était vouée aux intérêts des patrons. Mais jamais ils ne l'auront vu plus clairement.

Car à ce patron violeur de nos lois provinciales, à ce patron méprisant qui refuse même de discuter, le Conseil de Sherbrooke accorde toujours une commutation de taxe indirecte en évaluant consciemment ses propriétés au-dessous de leur valeur réelle.

C'est-à-dire qu'ils le paient pour venir bafouer la population honnête de la ville.



Haut en bas: M. Reinhart, patron-fantôme, se cache/ le visage; de honte? — La police veille... Sortie des scabs — Mais le piquetage pacifique se poursuit.

(Photos Michel Chartrand)

Amendements à la constitution et règlements de la C.T.C.C.

Le secrétaire de la province vient d'approuver les amendements apportés par le dernier congrès à la constitution de la C.T.C.C. Cette approbation exigée par la loi signifie que ces amendements sont conformes à la loi des syndicats professionnels de la province de Québec et que rien ne s'oppose à leur acceptation du point de vue du législateur. LE TRAVAIL reproduit ci-dessus le texte intégral des articles tels que modifiés afin qu'il n'y ait aucune confusion, sur les décisions du congrès, dans l'esprit des syndiqués.

Paiement des per capita

ART. 64. — La cotisation confédérale est fixée comme suit:
1. — Tout syndicat doit à la C.T.C.C., sur chacune des cotisations mensuelles perçues, un per capita de vingt-cinq sous (0.25) soit trois dollars (\$3.00) pour chaque période de douze mois.
Tout syndicat, fédéré ou non fédéré, doit faire remise de ce per capita directement à la C.T.C.C.

Dans le cas des syndicats industriels relevant directement de la C.T.C.C., et provisoirement indépendants des fédérations, des conseils centraux et des secrétariats, les déplacements des officiers supérieurs, lorsque leurs services seront requis, seront complètement à la charge desdits syndicats industriels.

2. — Les fédérations professionnelles ou industrielles, les unions régionales et les Conseils centraux devront payer à la Confédération une somme de quinze (\$15.00) dollars par année, et les cercles d'études, une somme de deux (\$2.00) dollars par année.

3. — Les conseils de métiers, les conseils industriels, les conseils professionnels devront payer à la Confédération une somme de dix (\$10.00) dollars par année.

4. — Lorsqu'une organisation demande sa réinstallation comme corps affilié, la taxe de réinstallation sera de deux dollars (\$2.50) et cinquante cents.

Représentation

ART. 14. — Chaque syndicat aura droit à un délégué, quel que soit le nombre de ses membres. Dès que l'effectif d'un syndicat aura atteint cent cinquante (150) membres, ce syndicat aura droit à deux délégués; il aura droit à un autre délégué par deux cents membres additionnels.

Les fédérations, les conseils centraux auront droit à trois délégués chacun.

Les unions régionales, les conseils de métiers et les conseils industriels auront droit à deux délégués chacun.

Les cercles d'études auront droit à un délégué chacun. Plusieurs syndicats, dont aucun n'est capable financièrement de supporter seul des dépenses d'envoi d'un délégué au Congrès, pourront s'unir pour se faire représenter par un délégué commun. Ledit délégué devra être porteur d'une lettre de créance de chaque organisation qui l'aura accrédité.

Aucun corps affilié à la C.T.C.C., ne pourra nommer un de ses membres pour la représenter au Congrès annuel de la C.T.C.C. à moins que le syndicat dudit délégué ne se soit acquitté de toutes ses redevances envers la C.T.C.C., et les autres corps supérieurs auxquels il est justiciable.

Le secrétaire de la Confédération déterminera, en collaboration avec le trésorier, le nombre de délégués auquel a droit chaque syndicat. Il leur suffira, pour trouver ce nombre, de faire l'addition de toutes les sommes perçues pendant l'année en cotisations mensuelles de la part de chaque syndicat. Ils diviseront ensuite le montant total payé par chaque syndicat par le chiffre de la cotisation annuelle d'un membre; le quotient donnera le nombre moyen, pour l'année, des membres de chaque syndicat.

ART. 36. — Le Bureau confédéral comprend tous les membres de l'exécutif et l'aumônier général, plus les directeurs élus au congrès pour représenter les fédérations, les unions régionales et les conseils centraux.

Règlement des conflits

ART. 36A. — Toute fédération professionnelle est de droit arbitre exclusif de tout conflit d'ordre professionnel entre syndicats qui lui sont affiliés.

Tout autre conflit entre syndicats affiliés à une même fédération doit en première instance lui être soumis.

Tout conseil central est de droit arbitre, en première instance, de tout conflit entre syndicats non fédérés qui lui sont affiliés.

Le Bureau confédéral est de droit arbitre, en première instance, de tout autre conflit entre corps affiliés à l'exception de ceux prévus aux deux paragraphes précédents.

Toute partie à un conflit entre syndicats fédérés, à l'exception des conflits d'ordre professionnel peut en appeler au Bureau confédéral de la décision rendue; toute partie à un conflit entre syndicats non fédérés peut également en appeler au Bureau confédéral de la décision rendue.

Le Bureau confédéral peut aux fins d'étude et de recommandation instituer tout organisme de conciliation qu'il juge opportun en vue du règlement de tout conflit à lui soumis en première instance ou par voie d'appel.

Toute décision du Bureau confédéral sur tout conflit à lui soumis, est finale, sans appel et lie toutes les parties en cause sous peine de désaffiliation.

Journal "Le Travail"

ART. 72. — L'abonnement au journal "LE TRAVAIL", organe officiel de la C.T.C.C., peut être payé individuellement ou par l'intermédiaire d'un syndicat intéressé;



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les jeudis

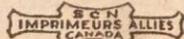
Directeur :
GERARD PELLETIER

Rédacteur en chef :
FERNAND JOLICOEUR

Administrateur :
MARCEL ETHIER

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement : Un an, \$1.00; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

DANS LE M

BUREAU FEDERAL des fonctionnaires municipaux

Le Bureau fédéral de la Fédération Nationale des Employés municipaux s'est réuni récemment à Montréal pour ratifier les décisions prises par l'exécutif depuis le dernier congrès. Le président René Constant a fait rapport des activités de la Fédération depuis juillet dernier. Il a signalé que le Syndicat National des Fonctionnaires municipaux de Montréal étudie actuellement les demandes qu'il entend soumettre aux autorités municipales de Montréal et dont la principale est la fixation de la valeur du point de l'indice du coût de la vie à 40 cents au lieu de 25 cents. Il a informé les membres que deux nouveaux syndicats d'employés municipaux ont été fondés depuis le dernier congrès à Drummondville et Saint-Hyacinthe.

Le Bureau fédéral a de plus autorisé le Comité du fonds de pension à étudier un projet de loi relativement à l'établissement d'un fonds de pension provincial.

Le secrétaire-trésorier a noté dans son rapport que l'Exécutif s'était réuni quatre fois depuis le congrès et qu'il avait étudié les projets de conventions collectives des Syndicats de Jonquière, Sherbrooke et autres. Il a informé le Bureau que la Commission des relations ouvrières avait confirmé le certificat de reconnaissance du

Syndicat professionnel des Fonctionnaires municipaux, lequel avait été contesté par un syndicat de boutique. Il a signalé aussi les conférences données lors des journées d'études de l'École d'Action ouvrière tenues à l'île Saint-Ignace, du 7 au 10 août et particulièrement celle qui a trait à l'évaluation des tâches.

Enfin, le Bureau a pris note que l'Union des municipalités avait adopté à son dernier congrès deux résolutions identiques à celles adoptées au congrès de la Fédération: l'un ayant trait à l'établissement d'un fonds de pension provincial et l'autre à l'amendement de la loi des Cités et Villes afin qu'elles puissent contribuer au paiement d'assurance-maladie-hospitalisation pour les employés et les membres de la famille.

Avant de terminer la réunion, le nouveau conseiller moral de la Fédération, M. l'abbé Ovide Bélanger, a porté la parole. Il a félicité les délégués pour leur façon de conduire les délibérations: "Je vois, dit-il, que vous allez au fond des questions. J'ai particulièrement apprécié le budget préparé par le trésorier et je suis assuré que notre Fédération n'ira jamais à un désastre si nous continuons à procéder comme nous le faisons actuellement".

SHERBROOKE

L'Association nationale des Employés de la Paton vient de signer avec ses employeurs un contrat de travail qui comporte des avantages appréciables: a) augmentation de salaire variant de 5 à 14 cents l'heure pour tous les employés; b) salaire minimum porté à 60 cents l'heure; c) deux journées de congé payées de plus par année, ce qui donne un total de six fêtes payées; d) échelle des vacances (deux semaines consécutives pour tous les employés aux taux suivants):

Depuis un an ou moins, 2% de ses gains bruts.

Depuis plus d'un an mais moins de deux ans, 2.4%;

Depuis plus de 2 ans mais moins de 3 ans, 2.8%;

Depuis plus de 3 ans mais moins de 4 ans, 3.2%;

Depuis plus de 4 ans mais moins de 5 ans, 3.6%;

Depuis plus de 5 ans mais moins de 15 ans, 4.0%;

Depuis plus de 15 ans mais moins de 25 ans, 5.0%;

Depuis plus de 25 ans ou plus: 6.0%;

e) Plan social d'assurance-groupe renouvelé: à vie, \$500; indemnité hebdomadaire en cas de maladie, \$15; plans B et C de la Croix-Bleue (familial).

Prime: l'employé paie \$0.30 par semaine et la compagnie paie \$0.60 pour chaque \$0.30 versé par l'employé.

Le Congrès de la C.T.C.C., détermine le prix de l'abonnement au journal "LE TRAVAIL";

L'abonnement individuel est payable d'avance pour une période de douze mois.

L'abonnement collectif de tous les membres d'un syndicat peut être payé mensuellement par le syndicat lui-même, au nom des syndiqués, et chaque versement mensuel doit représenter un douzième du prix de l'abonnement annuel.

— Québec, 4 octobre 1950.

Les ouvriers s'organisent

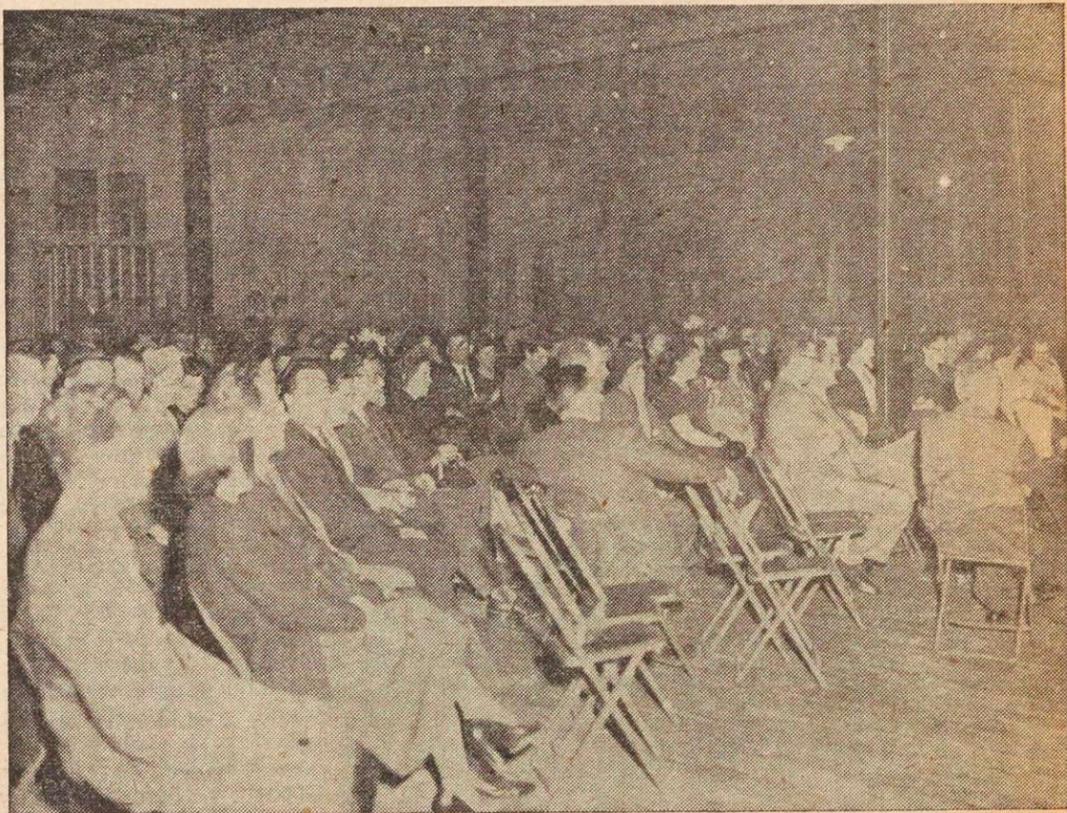
Le sous-comité de la Confédération Internationale des Syndicats Libres, au cours de sa dernière réunion tenue du 13 au 15 septembre à Bruxelles, a pris des décisions qui devraient donner un essor immédiat au développement du syndicalisme libre en Asie et renforcer matériellement les forces de la liberté dans ce continent. On mettra immédiatement à exécution la décision d'ouvrir à Singapour, un Centre d'information et de consultation dont la compétence s'étendra à toute l'Asie et dont la création sera probablement suivie de l'ouverture de centres secondaires dans trois autres régions asiatiques.

La Confédération activera la réalisation du projet qui prévoit l'ouverture, aussitôt que possible, de deux collèges syndicaux pour la formation des chefs syndicaux en Asie. D'autres décisions prévoient: la convocation d'une conférence régionale asiatique à Kharachi, en mai 1951; une participation immédiate à la tâche de la Commission économique pour l'Asie des Nations Unies, en prenant pour but l'introduction de mesures d'assistance économique et technique étendues dans l'intérêt des populations asiatiques; l'extension des publications de la Confédération Internationale des Syndicats Libres dans les langues asiatiques; une pression sur certaines entreprises européennes ou américaines en Asie, afin de leur faire adopter une politique plus éclairée à l'égard des travailleurs;

Les relations entre employeurs et employés ont été constructives et amicales durant toutes les délibérations. Aussi a-t-il suffi de quatre séances pour compléter les négociations.

MONTREAL

L'Alliance des Infirmières de Montréal vient d'être certifiée pour représenter les trente-huit infirmières de l'hôpital de la Miséricorde. C'est le septième hôpital montréalais où l'Alliance s'organise depuis sa fondation en 1946. Le travail d'organisation à la Miséricorde durait depuis plusieurs mois. On prépare actuellement un projet pour le contrat de travail qui sera négocié sous peu. On s'attend que les infirmières de



Le Syndicat des Employés de la Maison Dupuis Frères de Montréal vient de procéder à une campagne de recrutement et de réorganisation. Ce syndicat existe depuis 1911 mais il n'avait jamais été certifié par la Commission des Relations ouvrières. Comme il représente quelque 1600 employés et compte 1200 membres environ, sa réorganisation actuelle constitue un événement syndical important. On voit sur la photo ci-haut une partie des membres réunis récemment en assemblée générale pour procéder aux élections annuelles. Au cours de cette assemblée, on a réclamé par résolution unanime que la certification soit demandée à la Commission des Relations ouvrières.

MOUVEMENT

VOUS M'EN DIREZ TANT

Travailleurs d'Asie s'organisent

Une enquête sur la législation restrictive qui entrave un sain développement du syndicalisme libre en Asie; la collaboration des secrétariats professionnels internationaux à cette tâche, partout où cela sera possible.

Afrique

Le sous-comité avait aussi sous les yeux un rapport sur la situation syndicale en Afrique. En raison de l'étendue de ce problème, le sous-comité a décidé de concentrer tout d'abord ses efforts sur l'Afrique du Nord, d'étudier les informations que peuvent fournir certaines centrales nationales sur le syndicalisme africain et de demander au Secrétariat de soumettre un nouveau rapport à la prochaine session du comité exécutif; dans l'intervalle, le président et le secrétaire général sont habilités à prendre les mesures d'urgence que pourrait exiger l'évolution de la situation.

Après avoir examiné divers amendements proposés par les membres du comité exécutif, un règlement-type pour les secrétariats régionaux de la Confédération Internationale des Syndicats Libres a été adopté. En plus de la Conférence asiatique dont nous avons parlé plus haut, on a décidé de convoquer une Conférence régionale européenne à Bruxelles, du 1er au 4 novembre 1950, et une conférence interaméricaine qui s'ouvrira à Mexico, le 8 janvier 1951.

la Miséricorde demanderont les mêmes avantages déjà obtenus par les gardes-malades organisés dans les autres hôpitaux, soit une classification des emplois, une échelle de salaire convenable et quatre semaines de vacances après cinq ans.

CARTON ET PAPIER

La Standard Paper Box de Montréal s'étant rendue aux représentations syndicales touchant le paiement d'une augmentation déjà promise, l'Union des Travailleurs du Carton et du Papier Façonné vient de signer un renouvellement qui couvre 600 ouvriers et six compagnies.

Le nouveau contrat comporte une augmentation générale de 8% plus 5 cents l'heure pour les employés des métiers de l'imprimerie et deux fêtes chômées payées.

JOURNÉE D'ÉTUDE A SAINT-RAYMOND

Le Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Saint-Raymond, comté de Portneuf, a tenu dimanche dernier, le 22 octobre, une journée d'étude, dont le sujet était la Lettre pastorale collective sur "Le problème ouvrier".

Cette journée était organisée en collaboration avec le Service d'Éducation de la C.T.C.C. représenté par le confrère Fernand Jolicoeur, la Fédération de la Pulpe et du Papier, représenté par le confrère André Parent, et l'aumônier général, M. l'abbé Lockwell, et le Conseil central de Québec, représenté par M. l'abbé Philippe Laberge. Le vicaire de la paroisse, M. l'abbé Fraser, prit aussi part à la journée d'études.

Le Syndicat avait invité les membres des Syndicats de la Pulpe et du Papier dans la même région. Les centres de Donnacona, Portneuf et Pont-Rouge étaient re-

présentés chacun par une délégation.

Le confrère Edmond Beaumont, président du Syndicat de Saint-Raymond, souhaita la bienvenue à tout le monde et présenta le confrère Jolicoeur qui fit un exposé préliminaire du sujet à l'étude. On se divisa ensuite en comités pour étudier certains points de la lettre et faire rapport pour discussion au forum qui termina la journée.

Les questions qui ont été le plus longuement traitées furent, entre autres, celle-ci: Comment faire pour que les ouvriers sentent qu'ils sont chez eux dans l'usine et qu'on ne les exploite pas? Comment peut-on dire que les ouvriers ont non seulement le droit mais aussi le devoir de faire partie d'un syndicat? Qu'est-ce qu'un syndicat peut légitimement réclamer pour ses membres et toute la classe ouvrière? Peut-on parfois s'opposer au droit d'association?

M. Gérard Poitras, agent d'affaires, agissait comme négociateur syndical; à la dernière séance de conciliation, M. Gérard Picard était aussi présent. MM. J. Constantineau et C. Moisan représentaient la partie patronale.

JOLIETTE

Elections

Le Syndicat Catholique et National des Ouvriers du Textile qui groupe les employés de la Compagnie Pinatel, a tenu ses élections au début d'octobre. M. l'abbé J.-M. Marsolais agissait comme président d'élections. Ont été élus: MM. Roland Picard, président, réélu; Hector Paré, vice-président, réélu; René Melançon, secrétaire-archiviste, nouvellement élu; Bernard Mireault, secrétaire-trésorier, réélu; Claude Thérault et Antonio Blouin, directeurs, nouvellement élus; Albert Duval, sentinelle, réélu.

RIMOUSKI

Le Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Luceville a commencé les négociations directes avec la Compagnie de Bois de Luceville dont elle représente les 75 employés. Une première séance, très longue, a été tenue le 26 septembre; une autre doit avoir lieu prochainement.

M. F.-X. Légaré de la Fédération du Bois Ouvrier, agit comme négociateur syndical. M. L. P. St-Laurent, négocie pour la compagnie, assisté par le Service des Relations ouvrières de l'A.P.I.

QUEBEC

Elections

M. Joseph Spennard a été élu président du Syndicat de l'alimentation en détail de Québec Inc., au cours d'une assemblée d'élection tenue sous la présidence de M. Lucien Dorion, organisateur du Conseil général des syndicats catholiques de Québec, nous annonce M. Jean-Paul Marcotte, publiciste du conseil général.

Les autres officiers élus sont: 1er vice-président, M. Philippe Bégin; 2e vice-président, M. Donat Lacasse; secrétaire-archiviste, M. Roland Marier; secrétaire-financier, M. Sarto Latulippe; trésorier, M. Théodore Langlois, assistant-trésorier, M. Antoine Dostie; sentinelles: MM. Paul Royer et Marcel Vignault.

M. Raymond Marier a été élu président du Syndicat des employés de magasins de Québec Inc., au cours d'une assemblée tenue sous la présidence de M. Charles Giroux. M. Lucien Delisle agissait comme secrétaire d'élection.

Les autres membres du nouvel exécutif sont MM. Lucien Dorion, premier vice-président; Joseph Renaud, 2e vice-président; Lucien Delisle, secrétaire-correspondant; Mlle Georgette Plante, secrétaire-archiviste; J.-A. Pelletier, secrétaire-trésorier; assistant-trésorier, Jacques Tardif; 1ère sentinelle, Léandre Tremblay; 2e sentinelle, Robert Savard; directeurs: Albert Petit, Mlle Blanche Gauthier, André White, Mlle Régina Nadeau et Mlle Alice Savard.

Poussière

Il fut un temps (vous vous souvenez?) où le gouvernement provincial faisait profession de ne rien connaître en matière de silicose et d'amiantose. Non seulement ne rien connaître, mais les encenseurs payés du régime avaient mission de nous convaincre que la poussière était inoffensive et que le gouvernement ne pouvait rien faire en de telles matières.

M. Duhamel, en particulier, faisait de bien bonnes blagues à "Montréal-Matin". Il disait: "Parce qu'on casse de la pierre à Saint-Remi et à East-Broughton, cela fait de la poussière. Et les ennemis du gouvernement veulent nous faire croire que c'est la faute à Duplessis".

Belle défense, en vérité, mais si bête que le gouvernement lui-même se ravise. Après avoir raconté à tout le monde que les ouvriers "se faisaient des peurs" avec la poussière, voici qu'il ouvre à Rosemont un sanatorium où, d'après M. Duplessis lui-même, on conduira des recherches sur la silicose et l'amiantose. Alors, c'est donc vrai que la poussière est dangereuse? Ou sinon, c'est maintenant que le gouvernement nous ment et gaspille notre argent en recherches inutiles...

Et puis, il faut bien dire aussi que le gouvernement prend le problème par le mauvais bout. Au lieu d'étudier la silicose et l'amiantose à Rosemont, il ferait mieux de supprimer la poussière à Asbestos et à Thetford. Quand il y a un trou au milieu d'une ville, on ne bâtit pas un hôpital au fond du trou pour soigner ceux qui y tomberont, mais on entoure le trou d'une clôture. Seulement, voyez-vous, nos "chers employeurs" ont déjà fait savoir à M. Duplessis que les clôtures ne les intéressaient pas beaucoup...

Dictés par qui?

M. Marsh, le célèbre économiste auteur d'un non moins célèbre plan, a donné récemment une conférence sur l'augmentation des prix et la hausse du coût de la vie. De cette conférence, j'extraits le paragraphe suivant qui intéressera sûrement nos lecteurs:

"Les syndicats ouvriers, les patrons et les citoyens canadiens doivent restreindre leurs appétits pour enrayer la marche de l'inflation. C'est une faiblesse particulière aux peuples du nouveau monde de diminuer leurs épargnes plutôt que de réduire leur standard de vie. D'autre part, le Canadien moyen déteste les réglementations. Nous avons la bureaucratie en antipathie. Je ne connais pas de plus sûr moyen de nous jeter dans les bras de l'Etat, où nos entreprises et nos gestes seraient dictés par le gouvernement, qu'en continuant à faire monter les prix et à réclamer des salaires plus élevés. La coopération avec le gouvernement pour réprimer l'inflation est très nécessaire. Si l'inflation continue, nous tomberons dans une bureaucratie qui n'est désirée, ni par le gouvernement, ni par aucun de nous."

Nous sommes bien d'accord avec M. Marsh sur la nécessité de combattre la hausse mais nous ne sommes pas du tout disposés à "faire confiance" aux employeurs pour contrôler les prix. Cela étonnera-t-il M. Marsh? Nous ne le croyons pas. Car à choisir entre le gouvernement et les profiteurs, comme dictateurs des prix, nous préférons le gouvernement. C'est assez évident nous semble-t-il.

Mais mieux que le contrôle, nous le répétons, pourquoi pas l'arbitrage des prix? La question, après deux mois, reste encore sans réponse.

Par contre

Par contre, nous ne sommes pas aussi naïfs que le journal "Le Canada". Non. Car "Le Canada", lui, croit fermement que le gouvernement a l'affaire en main et que les prix sont d'ores et déjà contrôlés:

"Quoi qu'il en soit, pour le moment, il semble que nous soyons à la veille de bénéficier d'une détente bienvenue. Et si la tendance des prix vers la hausse peut enfin être arrêtée, nous le devons aux mesures prises par le gouvernement canadien pour enrayer l'inflation."

Il serait plus vrai de dire que si les prix continuent à monter de manière effarante, nous le devons au gouvernement fédéral qui refuse et de contrôler et d'arbitrer. Il n'a même pas retiré sa proposition criminelle de "libérer" les prix des logis en mars prochain.

A Québec

LES FONCTIONNAIRES NEGOCIENT

Le Syndicat professionnel des Fonctionnaires municipaux négocie une convention collective avec la Cité de Québec depuis le 14 avril. Le syndicat demandait une hausse de salaire de \$250.00, un fonds de pension pour le personnel féminin, le règlement d'une vingtaine de griefs et un délai jusqu'au 1er janvier pour étudier la classification. Au cours des négociations le syndicat a réduit sa demande à \$156.00. Les pourparlers allaient très bien lorsqu'un échevin (Drolet) a proposé au comité administratif une hausse générale de salaire de 10 cents pour les employés des Services extérieurs, alors que la convention collective de ce syndicat se termine en mai 1951. (Les élections municipales à Québec auront lieu le 20 novembre). Ceci eut pour effet de retarder les négociations avec le syndicat. Le 20 octobre, les autorités de la ville ont adopté une résolution accordant un boni de vie chère à tous les employés de la Cité. \$3.00 pour les fonctionnaires, \$2.75 pour les employés des Services extérieurs, et \$1.25 pour les pompiers et policiers, et ce, à compter du 1er novembre. Le Syndicat professionnel des Fonctionnaires municipaux n'est pas contre les augmentations accor-

dées aux autres groupements d'employés municipaux mais il ne peut accepter de perdre la rétroactivité depuis le 1er mai, date de l'échéance de la dernière convention collective, alors que la Cité est prête à accorder aux employés des Services extérieurs et aux pompiers et policiers une hausse de salaires à compter du 1er novembre alors que les conventions respectives de ces syndicats se terminent en avril 1951. C'est-à-dire que la Cité accorde une rétroactivité aux employés dont les contrats se terminent en 1950 et elle la refuse aux employés dont le contrat est terminé depuis le 1er mai 1950. La Cité est prête à inclure une clause de rajustement automatique du coût de la vie basée sur 25 cents par point. Le syndicat demandait de baser le coût de la vie sur 40 cents par point. La Cité a demandé aux officiers négociateurs du syndicat de rencontrer ses représentants afin de discuter ses offres. Le syndicat espère en arriver à une entente mais il ne veut pas sacrifier ses demandes justes et raisonnables sous la pression des autorités municipales qui désiraient qu'il y ait entente avant les élections municipales...



Le Syndicat des Employés de la Maison Dupuis Frères, l'un des plus importants de l'île de Montréal, vient de tenir ses élections annuelles sous la présidence de M. Gérard Picard. Ont été élus: président, M. Jean Normandin; vice-président, M. J.-P. Lesage; secrétaire, M. Maurice Rivard; trésorier, M. Laurent Saint-Gelais; trésorier-adjoint, Mlle Thérèse Fyfe; vérificateur, M. René Ouellet; commissaire-ordonnateur, M. Jacques Favreau; agent d'affaires, M. Marcel Lanouette. On voit à gauche M. Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal, adressant la parole à l'assemblée.

A GRANBY

La Fédération du Textile occupe son immeuble

Environ deux-cents invités, la plupart chefs ouvriers dans l'industrie et la fédération du textile de la province, se sont réunis à Granby, samedi dernier, à l'occasion de la bénédiction et de l'inauguration officielle du siège social de la Fédération nationale, dont M. Gaston Ledoux, de Granby, est le président. La journée débuta par une messe spéciale chantée à l'église Saint-Eugène de Granby par M. l'abbé Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C. M. l'abbé T. Dubuc, curé de la paroisse et aumônier de la Fédération du textile, insista dans son sermon sur le rôle éminent social des unions ouvrières, l'importance de la doctrine sociale de l'Eglise, qui s'est toujours vivement intéressé à la classe ouvrière, et l'évolution constante, rapide et progressive du syndicalisme chrétien dans la province.

Après la bénédiction du nouvel immeuble par M. l'abbé T. Dubuc, et son inauguration officielle présidée par M. Horace Boivin, maire

de Granby, il y eut banquet au sous-sol de l'église Saint-Eugène.

Invité par M. Gaston Ledoux à formuler des souhaits de bienvenue, le maire de Granby a rappelé que la Fédération a pris naissance à Granby, où les premiers syndicats ont été formés de même qu'à Montréal et à Montmagny. La première école de textile fut aussi inaugurée à Granby et transférée deux ans plus tard à Saint-Hyacinthe. Aujourd'hui, la Fédération du textile inaugure à Granby son siège social. C'est une marque de progrès et un signe de longévité. Il est reconnu, a souligné M. Boivin, que l'industrie du textile est l'une des plus fortes de la province et particulièrement dans les Cantons de l'Est. M. Boivin a laissé entendre que la C.T.C.C. tiendrait probablement son congrès général de 1953 à Granby.

M. Picard

M. Gérard Picard, président de

la C.T.C.C., a parlé de la grande transformation sociale, morale et intellectuelle qui s'accomplit, depuis quelques années, au sein de la classe ouvrière. Il a aussi noté une coopération plus tangible du patronat. Le grand problème qui incombe maintenant à la Fédération, a-t-il dit, c'est le maintien de sa force, de ses effectifs et la formation de chefs compétents.

M. Honoré d'Amour, un des pionniers de la Fédération, a évoqué les débuts de la Fédération fondée en 1935 avec les huit syndicats affiliés, alors qu'elle en compte maintenant trente-deux. Il a souligné la nécessité du cercle d'études pour la formation de chefs ouvriers compétents.

M. Alfred Charpentier, ancien président de la C.T.C.C., et membre de la Commission des relations ouvrières, a signalé que la première Fédération du textile fut fondée en 1906 mais que les difficultés de toutes sortes entraînaient sa disparition en 1910. Il a rendu hommage aux fondateurs

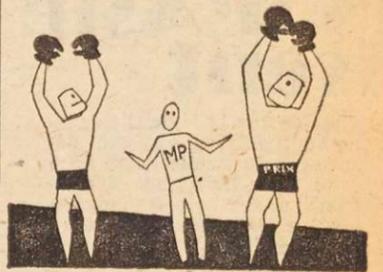
de la Fédération.

M. René Gosselin, de Granby, secrétaire général de la Fédération et délégué au congrès international du travail, le mois prochain, à Lyon, a rendu hommage à M. Boivin et souligné que la célébration du 15e anniversaire de la Fédération du textile coïncide heureusement avec la possession d'un immeuble approprié à cet organisme.

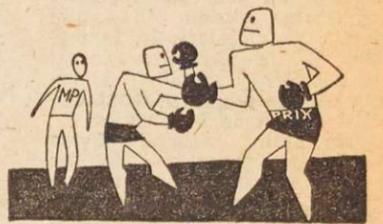
M. l'abbé Roland Frigon, aumônier adjoint de la C.T.C.C., a déposé les deux leçons suivantes de cette journée syndicale: reconnaissance envers la Providence, les anciens et espérance en l'avenir.

De lourdes responsabilités incombent à chacun des chefs syndicaux, a-t-il dit, et l'étude du problème ouvrier selon les encyclopediques pontificales et les enseignements de l'Eglise doit constamment préoccuper les chefs ouvriers qui ont mission d'enseigner et de diriger la grande classe des travailleurs.

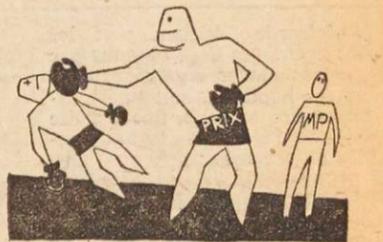
PAS DE TAILLE!



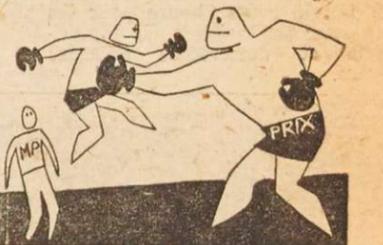
Déjà, à la fin de la guerre, le consommateur ne faisait pas le même poids que son adversaire. Mais du moins, un certain équilibre subsistait.



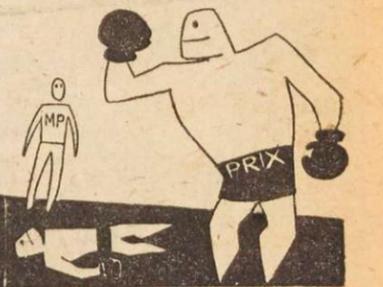
Puis, ce fut la montée en flèche des denrées alimentaires. Le combat devenait inégal à un degré dangereux.



En 1948, augmentation des loyers, des constructions, des vêtements. Le consommateur commençait à voir des étoiles.



Mais ce n'était pas encore fini. Il y eut la guerre de Corée qui fit monter en flèche le sucre, la laine, le plomb, quoi encore?



Et le gouvernement se contente toujours de "regarder" les combattants en présence. Il donne "chance égale" à chacun! — Attendra-t-il pour intervenir, i.e. pour vraiment arbitrer les prix, que la population ouvrière soit K.O.?

LA SEMAINE

QUEBEC

Elections

CHEZ LES COMMIS

M. Philippe Filion a été réélu, pour un troisième terme, président de l'Association nationale catholique des commis-quincalliers et matériaux de construction de Québec Inc., au cours d'une assemblée tenue sous la présidence de M. Jean-Paul Marcotte, publiciste du Conseil général des syndicats catholiques de Québec.

Les autres officiers élus sont MM. Roméo Brunet, vice-président; Rosario Lévesque, secrétaire-archiviste; Ernest Vidal, secrétaire-trésorier; Raymond Paradis, secrétaire-correspondant; L.-P. Derooy, secrétaire-financier; R. Brousseau, sentinelle. Ils faisaient tous partie de l'ancien bureau de direction.

DANS LA CHAUSSURE

Mlle Juliette Roberge a été réélue présidente de l'Union protectrice des travailleurs en chaussures, section féminine, de Québec, nous annonce M. Jean-Paul Marcotte, publiciste du Conseil général des Syndicats catholiques. L'assemblée d'élection était sous la présidence de M. Joseph Bérard, président de l'Union protectrice des travailleurs en chaussures de Québec (C.T.C.C.)

Les autres officières élues sont les suivantes: secrétaire, Mlle Germaine Bélanger; trésorière, Mlle M. Rochin; vice-présidente, Mlle Evangéline Dupuis; membres de l'exécutif: Mlles Juliette Roberge, Germaine Bélanger, Evangéline Dupuis, Rita Sirois, M. Racicot, M. Raymond; délégués au Conseil général: Mlles Juliette Roberge, Evangéline Dupuis, Rita Sirois et M. Rochette.

M. Gérard Bruno a été réélu président de l'Union protectrice des travailleurs en chaussures de Québec, section des tailleurs, au cours d'une assemblée d'élection sous la présidence de M. Albert April, agent d'affaires.

Les autres officiers élus sont: vice-président, M. A. Frédéric; secrétaire-archiviste, F. Hamel; assistant secrétaire-archiviste, M. E. Sylvain; trésorier, M. Julien Drouin; assistant-trésorier, M. Maurice Domperre, sentinelle, M. N. Thivierge; membres de l'exécutif: MM. G. Brunot, F. Hamel, Julien Drouin, A. Frédéric et L. McLean; délégués au Conseil général: MM. E. Sylvain, G. Brunot, F. Hamel, Julien Drouin et A. Frédéric.

M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier diocésain, assistait à cette assemblée, annonce M. Jean-Paul Marcotte, publiciste du Conseil général.

Chez les Travailleurs du Port

L'élection des officiers de l'Union des Travailleurs du Port de Québec, pour l'année 1950-51, a eu lieu lors de l'assemblée générale des membres tenue le 23 octobre courant.

Les nouveaux officiers élus sont: Wilfrid Labbé, président; Albert Cloutier, vice-président; Charles Paradis, secrétaire-archiviste; Wilfrid Chevarie, secrétaire-financier.

Jean Marchand parle de la lettre des évêques

Devant les membres de l'Association patronale des services hospitaliers de Québec et ceux des Syndicats des employés des institutions religieuses de Québec

A la suite des Journées sociales de l'Association Patronale des Services hospitaliers de Québec, les Syndicats hospitaliers de Québec ont organisé, le 19 octobre dernier, en collaboration avec cette Association, une soirée où ils avaient invité M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., à venir traiter de la Lettre pastorale collective sur le problème ouvrier. La soirée avait lieu à l'hôtel Saint-Michel-Archange de Québec, et près d'un millier de personnes y ont assisté.

Le confrère Marchand s'appliqua à souligner l'universalité, l'actualité et la convenance de ce document qu'il qualifia de "magistral". Jamais, dit-il, on a fait chez nous une meilleure application de la doctrine sociale de l'Eglise, jamais non plus on ne l'a fait en un temps aussi opportun quand les difficultés rencontrées depuis quelques années avaient eu pour conséquence d'embrouiller tous les esprits.

Le conférencier mit surtout en lumière les passages de la Lettre où l'on fait ressortir le caractère humain et chrétien du travail qui doit prédominer le capital. C'est justement pourquoi l'Eglise accorde sa préférence au travail qu'elle entoure d'une sollicitude spéciale. NN. SS. les Evêques ont voulu dans leur Lettre faire connaître la situation que le développement industriel a créé chez nous au travail et aux travailleurs. Le confrère Marchand s'empresse d'affirmer qu'il est évident que notre classe ouvrière jouit d'un niveau de vie plus élevé que celle de bien des pays d'Europe. Mais en même temps, dit-il, il ne faut pas oublier, et cette lettre a été écrite pour le souligner, que "chez nous pas plus qu'ailleurs n'a été résolu le problème fondamental de la vie

A cette même occasion, un rapport de la décision du Conseil des relations ouvrières d'Ottawa, rejetant l'application des Unions Internationales en cette affaire, a été donné par le directeur de l'organisation de la C.T.C.C., M. René Harmegnies, de même qu'un rapport de la reprise des négociations avec Albert-G. Baker, Co. Ltd., Clarke Steamship Co. Ltd., W.-C. McCauley et autres, pour une augmentation générale des salaires de 15 cents l'heure.

ouvrière, le problème de la sécurité économique et sociale du travailleur et de sa famille".

Si l'on accepte la doctrine sociale de l'Eglise dans son ensemble, dit-il ensuite, on n'a plus de difficultés à le faire, trop souvent, quand il s'agit de reconnaître la légitimité d'un mouvement ouvrier libre et puissant. Personne ne peut plus aujourd'hui nier au syndicalisme ouvrier son droit de cité bien défini. C'est même un élément indispensable à toute démocratie vraiment digne de ce nom.

En particulier, les employés des institutions religieuses jouissent, dans notre province, des bienfaits de l'organisation professionnelle et ils peuvent, en collaboration avec l'Association patronale des Services hospitaliers, concourir à réaliser les précieux conseils de la Lettre des Evêques sur le problème ouvrier. Nous avons ici, dit le conférencier, une occasion unique de donner l'exemple de la collaboration patronale ouvrière, au monde industriel et commercial.

* * *

Parmi les personnes qui assistaient à cette causerie on remarquait la présidente de l'Association patronale, Mère Marie de la Reconnaissance; le président et le secrétaire de la Fédération des Services hospitaliers, les confrères A. Couture et W. Brousseau; le président et le vice-président du Syndicat des Services hospitaliers de Québec, les confrères Alexis Bérubé et L.-P. Bérubé; la présidente et la secrétaire du Syndicat féminin des Services hospitaliers de Québec, Mlles L. Bernatchez et M. L. Roy; le président et le vice-président du Syndicat des Services hospitaliers des Trois-Rivières, les confrères Gérard Mathieu et Jean-Paul Doucet.

Le chapelet des syndiqués

Pour un syndiqué, dire le chapelet, en méditant sur la vie du Christ, c'est un peu revivre les espoirs et les luttes de la classe ouvrière, pour mieux implorer le secours de Celle qui a permis aux hommes d'espérer malgré tout dans la liberté de la justice et de l'amour.

Avec l'aide des mystères joyeux, douloureux et glorieux du rosaire, le syndiqué récite un chapelet qui lui donne le courage dont il a besoin pour remplir sa vocation au service de ses frères.

LA NATIVITE:

C'est en naissant dans un taudis, repoussé des puissants et des riches, que le Christ a promis la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Paix sur la terre aux humbles, aux faibles, aux pauvres qui parcourent toutes les routes du monde à la recherche d'un peu de bonheur.

L'AGONIE AU JARDIN DES OLIVIERES

Paix sur la terre à ceux qui se révoltent contre l'esclavage de toutes sortes, l'exploitation, qui souffrent l'insulte, la haine, l'isolement, qui ont soif de justice et d'amour, qui sont prêts à mourir pour la liberté.

LE CRUCIFIEMENT

Paix à ceux que l'on a voulu rincer aux machines infernales d'un égoïsme monstrueux, qui ont eu confiance malgré tout, quand tout semblait perdu, qui ont préféré mourir plutôt que trahir.

LA RESURRECTION

Paix sur la terre à ceux qui arrachent la classe ouvrière à tous ses tyrans, qui lui font prendre conscience de sa dignité et assurent sa promotion pour lui permettre de participer à l'orientation du monde pour la plus grande gloire de Dieu.

LA DESCENTE DU SAINT-ESPRIT SUR LES APOTRES

Paix et force à ceux qui ont foi dans la grande fraternité des hommes, pour qu'ils aillent jusqu'au bout de leur mission et convertissent à la justice et à la charité, un monde qui a soif de paix et de bonheur.